



120850 - Faire les ablutions et la prière alors qu'on porte des ongles artificiels

question

Est-il permis de pratiquer le culte, notamment la prière, tout en portant des ongles artificiels dont la pose a été nécessitée par la cassure persistante des ongles naturels due à un manque de calcium dans le corps?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Aucun inconvénient à se doter d'ongles artificiels durables après que ses ongles naturels se sont cassés à cause du manque de calcium dans son corps. C'est la pose de tels ongles à titre purement décoratifs qui n'est pas permis. Voir la réponse donnée à la question n° [21724](#) .

Il n'y a non plus aucun inconvénient à prier porteur d'ongles artificiels, à condition de les enlever quand on veut faire ses petites ou grandes ablutions afin de bien faire parvenir l'eau à leur emplacement.

On lit dans un avis juridique consultatif de la Commission permanente (5/218): « si l'email se fixe substantiellement sur la surface des ongles, l'intéressée ne peut faire correctement ses ablutions sans les enlever. S'ils ne laissent aucune substance, les ablutions de la concernée sont valides. C'est comme le henné. »

S'il en est ainsi de l'email, les ongles artificiels méritent a priori le même traitement.

Allah le sait mieux.